QU'EST-CE QU'UN « TRUCHEMENT » ?

Entre étranger et compatriote à l'époque des découvertes

GEORGES VAN DEN ABBEELE

Université de Californie, Irvine

gvandena@uci.edu

Résumé: Si l'étranger absolu était l'incompréhensible par hypothèse, ne faudrait-il pas quelque

part un intermédiaire, un traducteur (qu'il soit trahissant ou non), ou un ensemble de pratiques

sémio-culturelles qui nous laissent au moins la possibilité d'une communication, aussi minime

qu'elle ne soit? On essaie de répondre ici à cette aporie philosophique, voire lévinassienne, par une

recherche historique sur le mot, « truchement », défini de nos jours par le concept d'interprète, de

traducteur, ou de porte-parole. Or, à l'époque des « grandes découvertes », surtout dans les récits

français, la rencontre entre navigateurs européens et peuples indigènes se facilitait le plus souvent

par la présence de « truchements ». Qui étaient ces truchements, typiquement désignés comme

« normands », et qui se trouvaient comme par hasard déjà chez les habitants du Nouveau Monde ?

Mots-clés: truchement - découvertes françaises - rencontres entre cultures.

Abstract: If an absolute stranger would be incomprehensible in principle, does there not need to be

somewhere an intermediary, a translator (whether faithful or not), or some set of semio-cultural

practices which allows at least some possibility of communication? This paper tries to answer this

philosophical, or properly Levinassian, aporia through an historical look at the word,

« truchement, » defined in modern French as an interpreter, a translator, or a spokesperson. But

during the age of « discovery, » especially in French narratives, the encounter between European

navigators and indigenous peoples was most often facilitated by the presence of « truchements. »

Who were these truchements, typically designated as « Norman, » and who by chance seem to be

found *already* there among the inhabitants of the New World?

Keywords: truchement - French explorations - inter-cultural encounters.

189

Comment reconnaître l'étranger en tant que tel ? Si l'étranger absolu ce serait l'incompréhensible par hypothèse, ne faudrait-il pas quelque part un intermédiaire, un traducteur (qu'il soit « traître» ou non, d'après le dicton de *traduttore, traditore*), ou un ensemble de pratiques sémio-culturelles qui nous donneraient au moins la possibilité d'une communication quelconque? Dans cet essai, on essaiera de répondre à cette aporie philosophique, voire lévinassienne, par une recherche historique sur le sens du mot, « truchement », défini typiquement par les concepts d'interprète, de traducteur, ou de porteparole. À l'époque des « grandes découvertes », d'après les récits français, la rencontre entre navigateurs européens et peuples indigènes se facilitait le plus souvent par la présence de certains gens qu'on appelait « truchements ». Mais qui étaient ces truchements, souvent désignés comme des « normands », et qui se trouvaient comme par hasard *déjà* installés chez les habitants du Nouveau Monde ?

Le mot « truchement » dérive de l'Arabe, *tardjeman*. Il entre dans la langue française au XII^e siècle comme « drugement » pour désigner les interprètes arabes de l'époque des Croisades. Le *truchement* se lie aussi à d'autres mots français (tels *tricher*, *trucher*, *truffer* et ainsi de suite) à partir desquels on peut supposer la qualité peu fiable de ces interprètes, voire des interprètes en général. Au XVI^e siècle, l'emploi le plus célèbre du terme se trouve chez Montaigne, dans son essai « Des Cannibales ». De passage à Rouen, il se plaint d'un truchement lorsqu'il voulait parler à un chef Tupi que Villegaignon aurait ramené du Brésil : « Je parlay à l'un d'eux fort long temps ; mais j'avois un truchement qui me suyvoit si mal, et qui estoit si empesché à recevoir mes imaginations par sa bestise, que je n'en peus tirer guiere de plaisir. » (Montaigne, I, 214.)

D'après l'évidence, les « truchements » de l'époque ne sont pas des interprètes au sens courant. C'étaient apparemment de jeunes normands abandonnés chez les Amérindiens, qui se faisaient adopter par ceux-ci. Ils se mariaient, avaient des enfants avec des indigènes américains. Bref, ils s'y assimilaient en devenant membres de la tribu, jusqu'au jour où l'arrivée de leurs compatriotes les mettaient au premier plan de la rencontre avec des étrangers qui ne leur étaient pas tout à fait « étrangers ».

Dans les récits d'André Thevet, de Jean de Léry ou de Marc Lescarbot, entre autres, l'expression du « truchement de Normandie » se répète et se présente presque comme un pléonasme. La question se pose : pourquoi les Normands se trouvaient-ils dans ce rôle ambigu, stéréotypé, du truchement entre les cultures de l'Ancien et du Nouveau mondes? Comme par hasard, c'est dans la ville normande de Rouen que Montaigne situe son expérience déplaisante et frustrante avec un truchement, qui par exception au stéréotype, semble-t-il, n'arrivait pas à comprendre comment faciliter la discussion entre philosophe français et chef tupi à travers langues et cultures différentes.

Il y a plusieurs réponses possibles à la question. En France, au commencement du XVI^e siècle, Rouen fut la ville la plus peuplée après Paris (Julien). L'existence d'une telle concentration démographique encourageait-elle l'exode possible de jeunes gens vers les endroits où la France avait des intérêts commerciaux (comme le Brésil, depuis le voyage de Gonneville en 1503) mais où elle ne réussissait pas à s'imposer en tant que présence coloniale à l'instar de ses grands concurrents, l'Espagne et le Portugal ?

D'autre part, la situation géographique de la Normandie aurait situé ses habitants au premier plan des ambitions coloniales de la France. De là, la prépondérance des Normands dans les équipages des navires français et dans les communautés que la France tentait d'implanter au Canada, en Floride, au Brésil et éventuellement aux Antilles (Julien).

Ni l'une ni l'autre des ces deux hypothèses n'offre une réponse tout à fait satisfaisante à la question : pourquoi les truchements étaient-ils presque toujours « normands » plutôt que bretons, par exemple, ou saintongeois, ou angevins ?

On peut se demander s'il ne s'agit pas des restes méconnues d'une tradition proprement « nordique » qui remonterait jusqu'à l'origine de la « Normandie » ? C'est la Scandinavie surpeuplée qui dès le VIII^e siècle se met à envoyer ses habitants partout en Europe depuis l'Angleterre jusqu'à la Sicile ; au fond de la Russie en descendant la Volga jusqu'à ses bouches dans la Mer Caspienne; et déjà à travers l'Atlantique par l'Islande, le

Groenland et même jusqu'à la Terre Neuve et au Labrador, qu'ils ont appelés le « Vinland », ou le Pays des Vignes. L'histoire traditionnelle raconte cette expansion soudaine sous le titre de la terreur des Vikings, qui auraient pillé, détruit et massacré tout ce qui se trouvait à la portée de leurs drakkars en tête de dragon. Cependant, des analyses historiques plus récentes et plus critiques ont insisté sur les restes pourtant très éphémères de ces envahisseurs si terrifiants, y compris dans les régions, telle la Normandie même, où ils se seraient installés en tant que conquérants (Albu, 2001). La réalité étonnante, c'est la disparition presque immédiate de ces conquérants parmi ceux qu'ils ont conquis. Venus en guerriers, les Vikings se sont assimilés presque totalement. Dans une seule génération, ils ne se distinguent plus de leurs victimes. N'est-ce pas alors précisément cette sorte d'assimilation à l'étranger que l'on voit un demi-millénaire plus tard chez les truchements normands implantés dans le Nouveau Monde ?

À force de s'assimiler si bien et si facilement dans la culture de l'autre, le truchement ne risque-t-il pas de devenir l'autre de l'autre, un étranger plus « étranger » que les étrangers parmi lesquels il s'installe, un « compatriote étranger » avec toute l'inquiétante étrangeté de ce que Freud a appelé « das Unheimlich » ? Dans quelle mesure, par exemple, la pratique des truchements normands abandonnés ou échangés sur place pour garantir les intérêts de la communication et le commerce avec les indigènes amérindiens, dans quelle mesure cette pratique a-t-elle contribué aux échecs des tentatives coloniales françaises ?

Quelques extraits de cette histoire en guise d'exemple. Lorsque Villegaignon tente d'établir une colonie française dans une île de la baie de Guanabara au Brésil en 1555 (à l'emplacement actuel de la ville de Rio de Janeiro), il voit son autorité menacée par la présence des truchements normands *déjà* installés depuis longtemps chez les Tupinambous. La présence toute proche de ces Français « ensauvagés » aurait suscité l'envie de les imiter chez les marins et les colons sous le commandement de Villegaignon, le soi-disant vice-roi de la France antarctique. De là, les sanctions très sévères imposées sur ses gens par

Villegaignon, y compris la peine de mort, pour ceux qui auront fréquenté des femmes tupies. Voici ce qu'en raconte Jean de Léry :

... je diray en passant, qu'à cause de certain Normans, lesquels *dès long temps au paravent* qi'il fust en ce pays-là, ... et estoyent demeurez parmi les sauvages, ou vivans sans crainte de Dieu, ils paillardoyent avec les femmes et les filles (comme j'en ay veu qui en avoyent des enfans ja aagez de quatre à cinq ans), tant, di-je, pour reprimer cela, que pour obvier que nul de ceux qui faisoyent leur residence en nostre isle et en nostre fort n'en abusast de ceste façon : Villegaignon, par l'advis du conseil fit deffense à peine de la vie, que nul ayant titre de Chrestien n'habitast avec les femmes des sauvages. (p. 180).

Rien de très étonnant que le calviniste De Léry trouve cette interdiction très « à louër » aussi bien que la punition juste :

Qui plus est, il avoit la pratique de son ordonnance en telle recommandation, que n'eust esté l'instante requeste que quelques uns de ceux qu'il aimoit le plus, luy firent pour un Truchement, qui estant allé en terre ferme, avoit esté conveincu d'avoir paillardé avec une de laquelle il avoit jà autrefois abusé, au lieu qu'il ne fut puni de la cadene au pied, et mis au nombre des esclaves, Villegaignon voulait qu'il fust pendu. (p. 181)

À force de vouloir ainsi imposer ces règlements non seulement aux Français légitimement sous ses ordres mais aussi aux truchements indépendants qui s'étaient installés au Baye de Guanabara bien avant son arrivée, Villegaignon se trouve plus tard victime d'un complot organisé par ses subordonnés qui se sont liés avec des truchements afin de réaliser le désir commun de déposer le prétendu « vice-roy ». Selon Lescarbot, cette conjuration fut découverte et déjouée par la garde même de Villegaignon (en l'occurrence non des Français mais « trois Ecossais » que ni les conjurés ni les truchements n'ont réussi à « séduire » pour citer Lescarbot à cet égard (p. 308). Plus tard, de Léry lui-même éprouve sa propre indécision entre séduction et trahison quand, obligé de quitter l'île devant un Villegaignon devenu anti-calviniste, il se réfugie parmi les « sauvages » tupis à l'aide précisément d'un truchement normand. Celui-ci l'abandonne aussitôt pour partager les délices d'une fête

cannibale, tandis qu'un Tupi entre chez le ministre huguenot pour lui proposer en bon hôte un bout de pied « cuict et *boucané* ». Le bon ministre se met pour lors hors de lui en s'imaginant la prochaine victime d'un repas anthropophagique :

... je soupçonnay tout aussi tost, que le truchement de propos delibéré m'ayant trahi m'avoit abandonné et livré entre les mains de ces barbares : si j'eusse veu quelque ouverture pour pouvoir sortir et m'enfuir de là, je ne m'y fusse pas feint. Mais me voyant de toutes parts environné de ceux desquels ignorant l'intention (car comme vous orrez ils ne pensoyent rien moins qu'à me mal faire) je croyais fermement et m'attendois devoir estre bien tost mangé, en invoquant Dieu en mon cœur toute ceste nuict là. Je laisse à penser à ceux qui comprendront bien ce que je di, et qui se mettront en ma place, si elle me sembla longue. (p. 452s)

Le matin venu, le truchement revient de ses bacchanales pour trouver notre héros transi de peur, « non seulement blesme et fort defait de visage, mais aussi presque en la fievre ». Le malentendu expliqué à la lumière du jour, de Léry se trouve pour lors « consolé » par la risée collective de ses hôtes, truchement et Tupis, à la fois « marris » de n'avoir pas aperçus la peur qu'ils ont suscité chez le Français et très « gausseurs » du tour qu'ils ont joué « sans y penser » au bon ministre.

Le truchement incarne la séduction de l'autre, c'est celui qui se livre à une certaine écoute sauvage, à ce qui fait appel, telles les sirènes d'Ulysse, à une altérité étrange ou belle, à devenir autre que soi-même, à éprouver une manière de vivre autrement.

Les truchements, d'ailleurs, n'ont pas toujours envie de se réintégrer dans leur culture natale. Souvent, ils éveillent les soupçons des représentants de la puissance coloniale, soupçons qui semblent se justifier dans l'image des truchements à la tête des indigènes armés qui se soulèvent contre les forces colonisatrices, tel le complot contre Villegaignon, ou tel le truchement de Samuel de Champlain, Etienne Brûlé, devenu

« coureur de bois » chez les Hurons. Ayant perdu toute trace de son identité française, il finit par trahir de Champlain au siège de Québec en 1629 (Jurgens).

Si l'assimilation des colons français dans les sociétés indigènes amérindiennes évoque un motif traditionnel de l'échec de la colonisation française au Nouveau Monde provoqué par l'incapacité des Français à y établir une communauté durable et soutenue, deux conclusions se présentent. D'une part, dans la construction du deuxième empire colonial français au XIX^e et au XX^e siècles, on voit apparaître la doctrine uniquement française de « l'assimilation » des colonies dans une idéologie de la plus grande France, comme si la chose la plus importante était de diriger les désirs assimilateurs dans le bon sens, à savoir que les peuples colonisés cherchent l'assimilation avec la France et non pas que les Français s'assimilent aux cultures indigènes.

D'autre part, l'inquiétante étrangeté du truchement ne désigne-t-elle pas tout ce qu'il y a justement du *plus admirable* dans l'échec de la France coloniale par l'idée obscure mais concrète d'un rapport, d'un échange ou d'une communication entre les cultures *tout autre* que n'est le colonialisme avec ses répressions brutales et ses exploitations injustes.

Peut-être, là aussi, une certaine « écoute sauvage » que l'on voit déjà chez Montaigne et qui se poursuit tant bien que mal chez Rousseau et, de nos jours, chez les grands exemples de la « pensée sauvage », de l'étrangeté et de l'altérité culturelles, que le sont Michel de Certeau, d'une part, et Claude Lévi-Strauss, d'autre part. Ne s'agit-il pas de truchements modernes qui nous proposent de leur exemple à la fois théorique et pratique des rapports insolites avec les cultures dites indigènes, tout en nous rappelant l'histoire toujours obscure et peu documentée des truchements de l'ère des découvertes?

Bibliographie:

ALBU, Emily (2001). The Normans in Their Histories. Rochester: Boydell and Brewer.

CHAMPLAIN, Samuel de (1870). Œuvres de Champlain. Québec: l'université Laval / Ed. Charles-Honoré Laverdière.

DE CERTEAU, Michel (1975). L'écriture de l'histoire. Paris: Gallimard.

FREUD, Sigmund (1919). « Das Unheimliche », Imago V.

JULIEN, Charles-André (1946). Les Français en Amérique dans la première moitié du XVI^e siècle. Paris: PUF.

JURGENS, Olga (2000). « Brûlé, Étienne », *Dictionary of Canadian Biography Online*. Université de Toronto et Université Laval. http://www.biographi.ca/009004-119.01-e.php?&id_nbr=95

LÉRY, Jean de (1578). *Histoire d'un voyage faict en la terre du Bresil.* [Ed. Frank Lestringant, 1994]. Paris: Poche.

LESCARBOT, Marc (1617). Histoire de la Nouvelle France. Paris: Adrian Perier.

LESTRINGANT, Frank (1992). « Le Français ensauvagé : métissage et échec colonial en Amérique », CARPANIN, J.-C. *Métissages*. Paris: L'Harmattan, pp. 202-209.

LÉVI-STRAUSS, Claude (1962). La pensée sauvage. Paris: Plon.

MONTAIGNE, Michel de (1593). Essais. [Ed. Pierre Villey, 1924]. Paris: PUF.

THEVET, André (1557). Les singularités de la France antarctique. [Ed. Frank Lestringant]. Paris: Chandeigne, 1997.